



**Membres des Commissions « pollutions » et « inondations et gestion quantitative »**

⇒ Délégués élus au syndicat qui le souhaitent et délégués non élus « experts »

**Membres de la Commission « milieux aquatiques »**

⇒ Réunion des 8 vice-présidents géographiques

**Membres des Commissions géographiques pour les milieux aquatiques**

Objectif : représentation de toutes les communes ou communes délégués dans les commissions géographiques pour conserver l'ancrage territorial

⇒ Délégués élus au Syndicat situés géographiquement dans les sous-bassins et délégués non élus proposés par les communes ou communes déléguées orphelines de siège